

PLAN D'ÉTUDES BDI

Nom :	Prénom :	Matricule :
Grade : <input type="checkbox"/> DESS	Programme :	
Option ou orientation :	Directeur d'études :	

STRUCTURE DU PROGRAMME

Tout candidat admis à un programme d'études supérieures doit, avant sa première inscription ou au plus tard avant le dernier jour de modification de choix de cours de son premier trimestre d'études, faire approuver son plan d'études par le Registrariat. (Règlements généraux des études supérieures, article 6.1)

IDENTIFICATION DES 15 CRÉDITS COMMUNS AUX DEUX PROGRAMMES - MAXIMUM 9 CRÉDITS DE BAC

➤ **Cours déjà suivis au baccalauréat à être considérés dans les 15 crédits communs**
(SÉRIES 3000, 4000, 6000 ET 8000, EXCLUANT LE PROJET INTÉGRATEUR DE DERNIÈRE ANNÉE DU BACCALAURÉAT)

Institution	Trimestre	Sigle	Titre	Note obtenue	Crédits

➤ **Cours à être suivis dans le programme de DESS et qui seront considérés dans les 15 crédits communs**
(SÉRIES 3000, 4000, 6000 ET 8000, EXCLUANT LE PROJET INTÉGRATEUR DE DERNIÈRE ANNÉE DU BACCALAURÉAT)

Institution	Trimestre ¹	Sigle	Titre	Crédits

Autres crédits pour compléter le programme de DESS en sus des 15 crédits communs

Institution	Trimestre ¹	Sigle	Titre	Crédits
Polytechnique	1 ^{er} trim. (ex. : aut.08)	SST6000	Atelier de formation santé-sécurité (3 h) (Rayer si déjà suivi dans un autre programme ÉS de Poly)	0

TOTAL DES CRÉDITS

Cours obligatoires imposés pour l'obtention du diplôme de baccalauréat ne pouvant être considérés dans les 15 crédits communs (SÉRIES 1000, 2000, ..., SSH... ET LE PROJET INTÉGRATEUR DE DERNIÈRE ANNÉE DU BACCALAURÉAT)					
Institution	Trimestre ¹	Sigle	Titre	Catégorie	Crédits
Autres cours complémentaires et/ou hors programme ²					
LES COURS COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉS NE DOIVENT PAS TOTALISER PLUS DE SIX CRÉDITS (ARTICLE 6.3.2).					
Institution	Trimestre ¹	Sigle	Titre	Catégorie	Crédits
TOTAL DES CRÉDITS					
_____ Signature de l'étudiant			_____ Date		
_____ Signature du coordonnateur des programmes d'études supérieures et date			_____ Signature du directeur d'études et date		

RÉSERVÉ AU REGISTRARIAT	
Commentaires : _____ _____ _____ _____	
_____ Signature autorisée du Registrariat	_____ Date

Note : Les cours « Hors établissement » doivent être prévus au plan d'études. Vous devez vous y inscrire par l'intermédiaire du site de la CRÉPUQ. Ces cours ne peuvent être saisis par le Web.

¹ Le trimestre est indiqué pour fins de planification seulement. L'étudiant a la responsabilité d'effectuer lui-même la saisie de son choix de cours par le Web dans son dossier étudiant. Les cours choisis par le Web qui ne correspondent pas au plan d'études, sont automatiquement identifiés dans la catégorie HORS PROGRAMME. La date limite pour modifier la catégorie d'un cours est de six semaines après le début des cours. Pour plus d'informations, consultez la procédure *Choix de cours par le Web des étudiants réguliers aux études supérieures* disponible sur le site Web du Registrariat.

² Les cours complémentaires obligatoires et hors programme ne sont pas comptabilisés dans le total des crédits d'un programme et n'influencent pas le calcul de la moyenne.